

Extrait du procès-verbal

Séance du : 2 mai 2022

Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER

Rapports sur : Préavis N° 2022/27

Rapporteurs : Mme Doris ULDRY pour le rapport de minorité
M. Marius DISERENS pour le rapport de majorité

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/27 concernant « Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. de prendre acte des intentions de la Municipalité en faveur de la transition énergétique ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 140'000.- charges comprises au budget 2022 afin de financer la création d'un poste de Délégué-e aux énergies à 100% aux Services industriels. Ce montant sera porté en augmentation des comptes à créer N° 865.3011 - *Traitements* et suivants, et entièrement compensé par un prélèvement sur le *Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables*, compte N° 9280.32 ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants ;
4. d'accepter la révision du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité, permettant de relever le plafond de la taxe alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ;
5. d'accepter la révision du Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ;
6. d'accepter la révision du Règlement sur le Fonds communal pour le développement durable ;

7. de charger la Municipalité de transmettre les règlements révisés au Département cantonal de l'environnement et de la sécurité, en vue de leur approbation.

Les conclusions du préavis sont acceptées au vote nominal par 44 oui, 41 non et 3 abstentions.

Le référendum spontané demandé est refusé par 48 non, 38 oui et 2 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 3 mai 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :